



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

**Etaient présents :** M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

**Etaient absents excusés :** Mme BELLO Valérie - Mme METAYER Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette

**Etaient absents :** /

**A été nommé secrétaire :** M. BLANCHARD Olivier

<b><u>Date de convocation :</u></b> 01/12/2023	<b><u>Nombre des membres :</u></b> - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12
---	---

**Ouverture de la séance 20h41**

**Secrétaire de séance :** Olivier BLANCHARD

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2023 :** approuvé

**Prochaine réunion du conseil municipal :** le mercredi 10 janvier 2024 à 20h30

### **Institutions**

*Monsieur le maire sort de la salle, il ne participe ni au débat ni au vote  
La présidence est assurée par Catherine VERGNAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

### **Protection fonctionnelle demandée par M. le maire**

**Délibération n°20231206SB01**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que la commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre des articles L 2123-34 et L 2123-35 du CGCT, le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Maire a sollicité la protection fonctionnelle de la commune en raison de l'agression verbale et des menaces de violences dont il a été victime, le 17 novembre 2023, dans l'exercice de ses fonctions. La personne accusée, agent de la collectivité, a fait l'objet d'un dépôt de plainte par M. le maire et a ensuite été placée sous contrôle judiciaire le 19/11/2023 par le juge des libertés et de la détention. Ce contrôle judiciaire lui interdit d'entrer en contact avec M. le maire et de pénétrer sur le territoire de la commune de Verrières jusqu'au 8 mars 2024, date de son jugement.

La collectivité publique est tenue d'accorder sa protection dans le cas où le Maire est victime de violences, menaces ou outrages à l'occasion ou du fait de ses fonctions. Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat du Maire. Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de MMA, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat " responsabilité civile et protection juridique des élus ". Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accepter ou ne pas accepter d'accorder la protection fonctionnelle à l'élu.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



- Accorde la protection fonctionnelle à M. Christophe VIAUD, maire de la commune de Verrières dans le cadre de l'agression dont il a été victime le 17 novembre 2023, dans l'exercice de ses fonctions de maire.
- Autorise la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout document s'y rapportant.

## Finances

### Décision modificative n°3 – charges de personnel

Délibération n°20231206SB02

Monsieur le maire présente la décision modificative suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60624 (011) : Produits de traitement	-3 000,00		
61521 (011) : Terrains	-2 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	-2 000,00		
6184 (011) : Versements à des organismes d	-1 000,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	8 000,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide la décision modificative n°3 du budget communal
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

## Projets / travaux

### Mairie : point sur l'achèvement des travaux

Les brises soleils orientables sont fonctionnels mais présentent un défaut de pose. Une réunion a eu lieu à ce sujet le 4/12 à 16h à la mairie avec l'architecte ainsi que les entreprises OCIH et ROBERT : des cales en aluminium cylindriques vont remplacer les cales actuelles.

Lumelec doit intervenir pour l'éclairage du totem et des prises pour les décors de Noël au niveau des balconnières vont être installées par Lanneau Electricité.

### Mairie : devis pour l'installation d'une tisanerie pour les espaces de coworking

Délibération n°20231206SB03

Monsieur le maire indique qu'il convient, dans le cadre de la location des espaces de coworking de la mairie, de prévoir l'installation d'une tisanerie à l'étage.

Aussi, il présente un devis de la SARL DESROCHE MENUISERIE comprenant la fourniture et la pose d'un meuble sous évier et d'un plan de travail pour un montant de 797.20 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de la SARL DESROCHE MENUISERIE.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Aménagement du bourg : point sur l'achèvement des travaux

Eclairage public de la zone : Guillaume DEMEESTER s'est rapproché de Sorégies. Le réglage des plages horaires et du niveau de luminosité selon le passage est fait (de 20 à 100 % pendant 5 minutes).



Des problèmes persistent : le détecteur du haut de la zone aménagée prend aussi les véhicules et celui de la zone pétanque, en bas, réglé également sur l'éclairage public, se coupe donc à 22h, comme le reste de la commune. C'est dommage pour les joueurs qui, l'été, pourraient souhaiter jouer plus tard... Pierrick GIRAULT demande s'il ne serait pas possible de régler ce mâât différemment. Sinon cela ne répond pas aux attentes. Monsieur le maire répond que c'est pareil au city stade : l'éclairage se coupe à 22h. Les commerçants aussi subissent les restrictions d'éclairage public mais c'est comme cela. Il faut veiller aux coûts d'énergie.

### Aménagement du bourg : devis pour la pose d'une nouvelle clôture

Délibération n°20231206SB04

Monsieur le maire indique qu'il convient de remplacer le vieux grillage situé sur le muret, au fond du nouvel aménagement par une clôture neuve.

Pour cela il présente un devis de Verrières Jardins Loisirs comprenant la fourniture et la pose d'une clôture en panneaux rigides de 17 m linéaire par 1.03 m de hauteur, de couleur anthracite, pour un montant de 1 300.06 € HT.

Le démontage et l'évacuation de l'ancien grillage seront effectués en régie.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de Verrières Jardins Loisirs.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Totem pour le groupe scolaire Jules Berry

Deux devis sont présentés mais le conseil décide de surseoir à statuer, en attente de visuels supplémentaires.

### Projet d'aménagement îlot Sausseau : point sur les diagnostics et études en cours

Les diagnostics amiante, plomb et parasites ont été faits. La commune est en attente des résultats. Une réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre est prévue pour le mercredi 13 décembre, à 15h, afin de faire un état des lieux du bâtiment et démarrer la phase étude. Monsieur le maire indique être inquiet au sujet de ce bâtiment et attend avec impatience les conclusions du bureau d'étude structures pour la mise en place d'une sécurisation adaptée des abords.

### Place de la Poste : présentation de devis concernant la couverture de l'ancien hangar

Délibération n°20231206SB05

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la démolition de l'ancien hangar situé rue de la Poste, les propriétaires voisins ont signalé des infiltrations d'eau chez eux.

Il convient donc de recréer une toiture afin de protéger le voisinage et, éventuellement, d'enduire les murs.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises : Bello Construction, Blet, Boutineau et SN BAT.

Voici les devis reçus :

<b><u>Charpente couverture</u></b> :	SN BAT pour un montant de 8 447.00 € HT
	Boutineau pour un montant de 7 749.58 € HT
<b><u>Enduits</u></b> :	Blet pour un montant de 6 183.07

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Décide de valider uniquement un devis de charpente couverture pour le moment et de retenir l'offre de Boutineau pour un montant de 7 749.58 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Cellules commerciales rue de Provence

Pour information, un devis a dû être validé en urgence pour la réalisation d'une étude de sol concernant la vente d'une parcelle de terrain à la SCI du Grand Buisson au pôle médical. Cette prestation se monte à 950 € HT.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération validant le principe d'une vente de terrains au prix de 5€/m<sup>2</sup> et la prise en charge des frais liés à l'acheminement des réseaux au droit de la parcelle. Il souhaite rappeler que la municipalité, aussi, investi pour l'attractivité de la commune.



## Vie quotidienne

### Point sur le bulletin municipal

Monsieur le maire remercie Emilie BUJAULT, secrétaire en charge du bulletin municipal, pour cet excellent travail. Il remercie également Catherine ROBERT et l'ensemble de la commission communication.

Le bulletin est arrivé ce jour en mairie. Il sera distribué par les services de la Poste à partir du 13 décembre avec pour consigne de ne pas le distribuer en même temps que la publicité et de ne pas oublier les entreprises, artisans, commerçants...

### Distribution des colis de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans

Les listes de bénéficiaires sont distribuées à chacun des élus présents. La distribution sera à faire au plus tôt et si possible avant le milieu de la semaine 50.

## Ressources humaines

### Renouvellement du contrat CNP assurances

Délibération n°20231206SB06

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est assurée auprès de CNP ASSURANCES pour le remboursement des absences pour raison de santé du personnel.

Afin d'assurer une continuité dans le traitement de nos dossiers, il est nécessaire de valider les conditions particulières 2024 des contrats n°1406D relatif aux agents CNRACL et n°3411H relatif aux agents IRCANTEC dont l'appel de cotisation provisionnelle est respectivement de 7 674. € (7 709.81€ en 2023) et 1 373.89 € (1 730.37 € en 2023).

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide les conditions particulières du contrat CNP Assurances pour l'année 2024.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

## ENR

### Point sur la loi d'accélération des ENR et création d'un groupe de travail

Il convient de créer un groupe de travail afin de cartographier les zones de la commune susceptibles de recevoir des projets d'énergies renouvelables. Il s'agit de dire si l'on souhaite des éoliennes, les parcs agrivoltaïques, des panneaux photovoltaïques en toiture... Et de dire à quels endroits de la commune on en veut. Une réunion de travail est programmée le mercredi 20/12 à 20h en mairie. Monsieur le maire demande aux élus de se mobiliser sur ce sujet et rappelle que d'ici à 2030, l'Etat veut que les énergies renouvelables représentent 33 % des énergies en France.

Ce travail est une obligation pour les communes. Cette cartographie pourra évoluer tous les 5 ans selon les besoins.

Après avoir cartographié la commune, une période de concertation du public va débuter. Il faut en informer la population par tous les moyens de communications existants. Une réunion de présentation de ce travail aura lieu le 17 janvier 2023 à 20h à la salle de réunion.

Par la suite, une présentation aura également lieu à la CCVG car il convient de s'assurer d'une entente avec les communes voisines.

Monsieur le maire propose d'ores et déjà d'inscrire les deux projets agrivoltaïques en cours et de ne pas, bien évidemment, faire figurer de projets éoliens puisque la commune n'en veut pas.

Pierrick GIRAULT indique qu'il faut cibler d'autres endroits dédiés à l'agrivoltaïque car il ne faudrait pas freiner des projets. Monsieur le maire répond que d'autres zones, présentant une visibilité réduite, peuvent évidemment être ciblées.



### Retour sur la réunion publique ZE ENERGY concernant les projets agrivoltaïques sur la commune

Le 29/11/2023, la société ZE ENERGY était présente à la salle Lochon afin d'expliquer, par le biais d'une exposition, les projets agrivoltaïques en cours sur la commune. De 17h à 20h, une quarantaine de personnes sont venues s'informer sur le sujet.

Monsieur le maire indique ne pas avoir entendu d'opposition mais qu'un nouveau débat sur l'éolien a eu lieu. Il regrette que les élus ne se soient pas plus mobilisés lors de cette réunion. De nouveau attaqué sur le sujet de l'éolien, il aurait apprécié le soutien de ces collègues.

### Point sur la demande de réunion publique faite auprès d'Eolise concernant le projet éolien de Verrières

Suite à la demande faite par la commune, le 19 octobre 2023, auprès de la société Eolise, pour l'organisation d'une réunion publique au sujet de leur projet éolien sur le territoire de Verrières, la société Eolise a répondu, par mail, le 15 novembre, qu'elle n'organiserait pas de réunion publique.

## Manifestations

### Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux 2024 au lieu le 6 janvier, à 17h30, à la salle Lochon.

## Questions diverses

### Point PCS

Le 16/01/2024, une réunion aura lieu au CNPE de Civaux en vue de la Préparation d'un exercice de sécurité civile qui se déroulera les 24 et 25 janvier 2024. Il s'agira, pour les communes, d'activer le Plan Communal de Sauvegarde et de simuler une évacuation des personnes vulnérables.

### Rénovation énergétique des écoles

Lors d'une réunion le 4/12, M. le DASEN a donné un avis favorable aux travaux de rénovation énergétique de l'école de Verrières.

Compte tenu du contexte de baisse importante des effectifs : - 3000 élèves entre 2018 et 2023 dont - 800 entre 2022 et 2023 au niveau départemental et - 500 000 élèves en 5 ans au niveau national, le DASEN est effectivement sollicité pour donner son avis sur ces projets afin que les communes, et leurs financeurs, n'engagent pas de frais sur des écoles qui seraient amenées à perdre des classes. Aujourd'hui, les services de l'Etat veulent repenser la structure scolaire et revoir le maillage territorial.

### Bilan « sportez-vous bien » 2023 de la CCVG

Ce bilan a eu lieu le 17 novembre 2023, à la salle Lochon. Monsieur le maire regrette que la commune n'ait pas été représentée.

### Projet « école du nucléaire »

Le 8 décembre, Monsieur le maire indique avoir reçu Vivalians, porteur du projet d'école du nucléaire à Verrières. Dans un contexte tendu, le but était de mettre cette société en relation avec les financeurs. Cette rencontre a réuni Mme la sous-préfète, M. le député Lecamp, les banques : BPI, BDF, BDT ainsi que la Scène Patrimoniale.

Il rappelle que le directeur du CNPE de Civaux est très favorable à la création de cette école qui proposera, en plus de formations dédiées au nucléaire, des CACES, des formations relatives au travail en hauteur, des formations pour la maintenance des panneaux solaires...

## Tour de table



**Sylvie DECHATRE** fait un rapide compte rendu du dernier conseil d'école et indique qu'il sera transmis en intégralité avec le PV de cette réunion.

Quelques points à retenir :

- 111 élèves cette année
- Thème des civilisations anciennes
- Projet Grand Nord
- Marché de Noël le 15/12
- Spectacle et repas de Noël le 22/12
- Grande lessive
- Remerciements à Antoine pour les ateliers, Sandrine pour les séances à la médiathèque, le service technique pour les travaux et Régis Carpentier pour l'informatique.
- Projet Cogni'Ecole
- Bancs de l'amitié

**Olivier BLANCHARD** indique que dans le cadre des JO 2024, la CCVG voudrait mener une action en faveur du sport et propose de s'installer au complexe de la Garenne pour des démonstrations de BMX et de breakdance. Le 10 juillet si possible.

Concernant le diagnostic de l'éclairage du stade : 2 mâts sont non conformes. Des devis complémentaires relatifs à la sécurité ont donc été demandés.

Durant une réunion au District, Olivier BLANCHARD a été informé que de nombreuses communes sollicitent des subventions pour la rénovation des éclairages. Il indique être surpris que la demande de Verrières n'ait pas été faite...

**Patrick MOISY** indique que la commission s'occupera des décorations de Noël samedi 9 décembre.

**Pierrick GIRAULT** indique avoir suivi une réunion concernant la voirie communautaire : pas de budget pour Verrières compte tenu de gros projets sur d'autres communes. Un point particulier a été fait concernant la gestion des charretières (entrées de champs). La demande est à faire en mairie.

Fin de séance : 23h50

A VERRIERES, le 08/01/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Olivier BLANCHARD